



**APPEL À CONTRIBUTIONS POUR LES MELANGES EN L'HONNEUR AU
PROFESSEUR ÉLOI DIARRA**

**« LE RENOUVEAU DU DROIT AFRICAIN : ASPECTS THÉORIQUES ET
PRATIQUES »**

Lancement de l'appel à contribution le 22 Janvier 2025

La soumission du premier draft des contributeurs le 20 Mai 2025

Soumission de l'article définitif le 15 juillet 2025



Professeur Éloi Diarra est une figure éminente du droit public, reconnue pour sa double culture juridique et son engagement académique en Afrique et en Europe.

Agrégé des facultés de droit du Conseil Africain et Malgache de l'Enseignement Supérieur (CAMES), il a également obtenu l'agrégation des facultés françaises de droit, illustrant sa maîtrise des systèmes juridiques africain et européen.

Professeur de droit public à l'Université de Rouen, il est membre du Centre Universitaire Rouennais d'Études Juridiques (CUREJ).

Il a dirigé de nombreuses thèses, contribuant à la formation de juristes spécialisés en finances publiques et en droit constitutionnel.

Ses travaux portent sur les finances publiques, la décentralisation et l'histoire constitutionnelle, avec un intérêt particulier pour l'Afrique de l'Ouest.

Pr Diarra a été membre de comités d'experts chargés de la révision constitutionnelle au Mali, apportant son expertise pour adapter les structures juridiques aux réalités contemporaines.

Il a publié des articles tels que "L'histoire constitutionnelle du Mali", analysant les évolutions constitutionnelles du pays depuis l'indépendance.

En 2017, il a co-organisé le colloque "Les révoltes fiscales" à l'Université de Rouen, explorant les résistances à l'impôt à travers l'histoire et les sociétés.

Il a été honoré dans l'ouvrage "Les finances publiques entre globalisation et dynamiques locales", reconnaissant sa contribution significative au domaine des finances publiques.

Depuis 2022, il est le président d'honneur et du comité Scientifique du Centre d'Etudes, de Recherche et de Prospective en Afrique (CERPA) et le Président du comité Scientifique de la Revue Juridique et Politique en Afrique (RJPA-CERPA).

Par son parcours exceptionnel, Pr Éloi Diarra a enrichi le dialogue juridique entre l'Afrique et l'Europe, formant une nouvelle génération de juristes et contribuant à l'évolution des systèmes juridiques contemporains.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le droit africain traverse une période de transformation inédite, marquée par une conjonction de facteurs locaux, régionaux et globaux. Ces mutations trouvent leurs origines dans des contextes socio-politiques variés, mais elles traduisent toutes une volonté commune : celle d'adapter les systèmes juridiques africains à des réalités contemporaines en constante évolution, tout en conservant l'authenticité des traditions locales. Cette dynamique s'inscrit dans un processus de renouveau où les innovations théoriques et pratiques se conjuguent pour façonner un droit qui reflète les aspirations des peuples africains et leur insertion dans le concert des nations.

Le Professeur Eloi DIARRA est reconnu comme une figure majeure du droit africain, ayant joué un rôle essentiel dans le développement de l'enseignement et de la recherche juridique dans plusieurs universités africaines, notamment au Mali.

Le professeur Éloi Diarra, figure éminente du droit africain, a été un acteur clé dans la réflexion sur ces évolutions. Il a contribué à une meilleure compréhension des interactions complexes entre traditions juridiques autochtones, réformes héritées de la colonisation, et influences internationales. En rendant hommage à son œuvre à travers cet ouvrage collectif, il s'agit non seulement de saluer un parcours exceptionnel, mais aussi de poursuivre une réflexion essentielle pour l'avenir du droit africain.

Une triple dynamique de transformation :

Le contexte historique et postcolonial :

Les systèmes juridiques africains sont issus d'un héritage colonial marqué par l'imposition de normes européennes qui ont souvent ignoré ou marginalisé les structures coutumières préexistantes. Avec l'accession à l'indépendance, de nombreux États ont entrepris de réformer ces systèmes pour y intégrer des éléments locaux. Cependant, cette quête d'une identité juridique africaine reste inachevée, oscillant entre tradition et modernité.

Les défis contemporains :

L'Afrique est confrontée à des problématiques transversales qui touchent directement le droit, telles que :

La montée en puissance des questions environnementales et climatiques.

L'essor du commerce numérique et des technologies de l'information.

Les tensions liées aux droits de l'homme, à l'égalité des genres et à l'inclusion sociale.

Les besoins en justice transitionnelle dans les pays marqués par des conflits armés.

Ces enjeux exigent une adaptation rapide des cadres juridiques, tout en tenant compte des spécificités locales.

L'intégration régionale et la mondialisation :

L'intégration économique et politique à travers des organisations telles que l'OHADA, l'Union africaine (UA) ou la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a renforcé le besoin d'harmoniser les législations. Parallèlement, les accords internationaux et les pressions de la mondialisation imposent aux systèmes juridiques africains de s'insérer dans des cadres normatifs globaux sans sacrifier leur souveraineté.

L'importance des mélanges en l'honneur du Professeur Éloi DIARRA

Les travaux du Professeur DIARRA se sont distingués par leur capacité à aborder ces problématiques avec une approche multidimensionnelle. Son analyse rigoureuse du droit constitutionnel, des finances publiques et des droits de l'homme a permis de mettre en lumière les défis et les opportunités uniques du continent africain. En rendant hommage à son œuvre, cet ouvrage vise à :

Valoriser sa contribution académique :

Les recherches du Professeur DIARRA ont inspiré plusieurs générations de juristes et praticiens du droit en Afrique. Cet ouvrage permettra de conserver et de diffuser ses idées au-delà des frontières nationales et continentales.

Stimuler une réflexion critique et prospective :

Le droit africain doit se renouveler pour répondre aux besoins actuels des populations. Ce projet offrira un cadre pour explorer de nouvelles pistes de réflexion, en s'appuyant sur les bases théoriques posées par le professeur DIARRA.

Fédérer une communauté académique et professionnelle :

Ce projet constitue une occasion unique de rassembler des universitaires, des praticiens et des décideurs autour d'un objectif commun : enrichir et moderniser le droit africain.

Un hommage au service du développement du droit africain

Les mélanges ne se limitent pas à honorer un parcours individuel ; ils incarnent également un engagement collectif en faveur du progrès juridique en Afrique. Le professeur Éloi Diarra a toujours prôné une approche inclusive et pragmatique, plaçant le droit au service des peuples africains. Ce projet entend perpétuer cet héritage en suscitant des contributions qui traitent des enjeux locaux tout en intégrant une perspective globale.

Ainsi, à travers cet ouvrage, le renouveau du droit africain sera exploré sous un angle pluridisciplinaire, offrant une opportunité de réflexion approfondie sur la manière dont le droit peut continuer à évoluer au service de la justice, du développement durable et de la gouvernance démocratique en Afrique.

II. OBJECTIFS

Objectif général :

Rendre hommage à la carrière et aux contributions scientifiques du Professeur Éloi DIARRA en stimulant une réflexion multidisciplinaire et approfondie sur les évolutions actuelles du droit africain.

Objectifs spécifiques :

Analyse des évolutions juridiques récentes : Étudier les transformations des systèmes juridiques africains à la lumière des dynamiques sociales, économiques et politiques contemporaines.

Valorisation des traditions locales : Réfléchir à l'articulation entre les traditions juridiques locales et les réformes modernes.

Propositions pratiques : Offrir des pistes concrètes pour améliorer les cadres juridiques et répondre aux défis actuels tels que la justice climatique, la transformation numérique ou l'intégration régionale.

Contribution académique : Renforcer la visibilité des travaux sur le droit africain dans la littérature scientifique mondiale.

III. METHODOLOGIE

La méthodologie adoptée pour la rédaction et l'organisation des mélanges repose sur des étapes structurées pour garantir la qualité académique et la pertinence des contributions. Elle inclut la planification, la collecte des articles, leur évaluation, et la publication finale.

IV. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus de ce projet sont à la fois académiques, pratiques et institutionnels. Ils visent à mettre en valeur les contributions du Professeur Eloi DIARRA tout en enrichissant le débat sur le droit africain.

- La Publication d'un ouvrage collectif rassemblant des contributions originales sur le thème du renouveau du droit africain.
- Promotion de collaborations interuniversitaires à travers l'Afrique, encourageant le partage de ressources et d'idées.
- Stimulation de nouvelles recherches et débats autour des évolutions du droit africain.
- Contribution à des systèmes juridiques africains équitables, accessibles et adaptés pour soutenir le développement durable.

V. LES AXES DES MELANGES

AXE 1 : Renouveau du droit coutumier africain

- **Problématique** : Comment préserver et adapter les traditions juridiques coutumières dans un contexte de modernisation ?
- **Sous-thèmes** :
 - Les mécanismes de coexistence entre droit coutumier et droit moderne dans les États africains.
 - Rôles et limites des juridictions traditionnelles dans les systèmes judiciaires contemporains.
 - Impact des mutations sociales (urbanisation, migration, globalisation) sur le droit coutumier.

AXE 2 : Harmonisation et intégration juridique en Afrique

- **Problématique** : Quels sont les leviers et défis pour renforcer l'harmonisation des cadres juridiques régionaux ?
- **Sous-thèmes** :
 - L'impact de l'OHADA sur la sécurisation des transactions commerciales en Afrique.
 - Rôle des Communautés Économiques Régionales (CEDEAO, SADC, CEMAC) dans la convergence des normes juridiques.
 - Réconcilier souveraineté juridique et harmonisation régionale.

AXE 3 : Genre, égalité et droit en Afrique

- **Problématique** : Comment le droit peut-il contribuer à réduire les inégalités structurelles liées au genre ?
- **Sous-thèmes** :
 - Les réformes législatives en matière de droits des femmes : analyses comparatives entre pays africains.
 - Accès des femmes à la justice : défis socioculturels et solutions juridiques.
 - Lutte contre les violences basées sur le genre : lois et mise en œuvre.

AXE 4 : Justice transitionnelle et réconciliation nationale

- **Problématique** : Quels rôles pour le droit dans la gestion des crises et la consolidation de la paix en Afrique ?
- **Sous-thèmes** :
 - Études de cas : Rwanda, Afrique du Sud, Mali, et leurs approches de justice transitionnelle.
 - Rôle des institutions juridiques dans les processus de réconciliation nationale.
 - Innovations africaines dans la justice transitionnelle : exemples de bonnes pratiques.

AXE 5 : Droit des affaires et développement économique

- **Problématique** : Quel rôle pour le droit dans la facilitation du commerce, des investissements, et du développement des PME en Afrique ?
- **Sous-thèmes** :
 - Régulation des investissements étrangers : défis de souveraineté et d'attractivité.
 - Formalisation et croissance des PME africaines : quelle place pour le droit ?
 - Le commerce intra-africain dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA).

AXE 6 : Transformation numérique et modernisation du droit africain

- **Problématique** : Comment les systèmes juridiques africains peuvent-ils s'adapter à l'ère numérique ?
- **Sous-thèmes** :
 - Cadres juridiques pour la régulation des technologies émergentes (blockchain, IA, fintechs).
 - Protection des données personnelles en Afrique : état des lieux et perspectives.
 - Les défis juridiques du commerce électronique et des paiements numériques en Afrique.

AXE 7 : Droit environnemental et justice climatique

- **Problématique** : Quel rôle pour le droit dans la protection des ressources naturelles et la lutte contre le changement climatique ?
- **Sous-thèmes** :
 - Politiques et lois environnementales en Afrique : vers une justice climatique ?
 - Gestion des ressources naturelles (eau, terres, minéraux) : enjeux juridiques et sociétaux.
 - La contribution du droit aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

AXE 8 : Héritage intellectuel du Professeur Eloi DIARRA

- **Problématique** : Quelle est la portée des travaux du Professeur DIARRA sur le droit africain et son renouveau ?
- **Sous-thèmes** :
 - Analyse de ses contributions majeures et de leur impact doctrinal.
 - Témoignages et études sur son rôle en tant que pédagogue, mentor et chercheur.
 - Perspectives pour poursuivre et développer son héritage intellectuel.

AXE 9 : Perspectives pour le droit africain de demain

- **Problématique** : Quelles visions pour un droit africain innovant et inclusif à l'horizon 2050 ?
- **Sous-thèmes** :
 - Réformes nécessaires pour renforcer la souveraineté juridique des pays africains.
 - Approches interdisciplinaires intégrant sociologie, économie, et politique dans l'évolution du droit.
 - Vers une africanisation des concepts juridiques internationaux : enjeux et implications.

VI. CALENDRIER DE SOUMISSION

Lancement de l'appel à contribution le **20 Janvier 2025**

La soumission du premier draft des contributeurs le **20 Mai 2025**

Soumission de l'article définitif le **15 juillet 2025**.

Les enseignants-chercheurs, chercheurs et experts intéressés sont invités à soumettre leurs propositions d'articles. Les propositions devront être adressées, par voie électronique au plus tard le 20 Mai 2025 aux adresses suivantes : contact@cerpa-revue.org, amadousow872@gmail.com, mamadoudiawara82@gmail.com

VII. COMITÉ SCIENTIFIQUE

CAMARA Bakary, Agrégé des facultés de droit, Professeur Titulaire des Universités, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (USJPB) (Mali)

Diaw DIOUF, Professeur titulaire de classe exceptionnel, Ancien Vice-Président du conseil constitutionnel UCAD (Sénégal)

DELEBECQUE Philippe, Agrégé des facultés de droit, Professeur Emérite, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne (Université Paris I Panthéon-Sorbonne)

DIARRA Eloi, Agrégé des facultés de droit, Professeur Emérite, Université de Roue (France)

DIOUF Abdoul Aziz, Agrégé des facultés de droit, Professeur Titulaire des Universités, Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal)

KENMOGNE SIMO Alain, Agrégé des facultés de droit, Professeur Titulaire des Universités, Université de Yaoundé II (Cameroun)

LY Ibrahima, Agrégé des facultés de droit, Professeur Titulaire des Universités, Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal)

NGOM Mbissane, Agrégé des facultés de droit, Professeur Titulaire des Universités, Université Gaston berger de Saint Louis (UGB) (Sénégal)

Nicaise Médé, Professeur Titulaire, Université Abomey Calavi (Benin)

SERAPHIN Nene Bi Boti, Agrégée des facultés de droit, Professeur Titulaire des Universités, Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire)

THEOUA N'DRI Pélagie, Agrégée des facultés de droit, Professeure Titulaire des Universités, Vice-Présidente de l'Université Alassane Ouattara de Bouaké (Cote d'Ivoire)

YONABA Salif, Université Thomas Sankara (Burkina-Faso)

THIOYE Moussa, Professeur Titulaire, Université de Toulouse (France)

DEMBÉLÉ Mamadou Lamine, Agrégé des facultés de droit, Professeur Titulaire à l'Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako, (Mali)

KABORE-SOMA Valérie, Maître de conférences Agrégé, Université Thomas Sankara (Burkina)

KAMENA Brehima, Agrégé des facultés de droit, Professeur Titulaire à l'Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (Mali)

KANSAYE Bouréma, Professeur Titulaire, à l'Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako, (Mali)

KEBE Abdoul Aziz Daba, Maître de conférences, Agrégé des facultés de droit, UCAD, FSJP (Sénégal)

KEITA Mamadou, Professeur Titulaire, Doyen de la Faculté de droit Public de l'Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (Mali)

TOURE Cheick Amala, Professeur Titulaire, Doyen de la Faculté des Sciences Administratives et Politiques de Bamako (Mali)

AKONO Ramsès Adam, Maître de conférences, Agrégé des facultés de droit, Université de Bertoua (Cameroun)

BADJI Patrice Aristide, Maître de Conférences, Agrégé des facultés de droit Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal)

BODIAN Yaya, Maître de Conférences, Agrégé des facultés de droit, Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal)

DJIRE Moussa, Maître de Conférences, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (Mali)

DEMBELE Mamadou Bakaye, Maître de Conférences, Agrégé des facultés de droit, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (Mali)

DIONE Maurice SOUDIECK, Maître de conférences, Agrégé des facultés en Science Politique, Université Gaston Berger de Saint Louis (Sénégal)

HOUNBARA KAOSSIRI Léon, Maître de Conférences, Agrégé des facultés de droit, Université de l'Université de Garoua (Cameroun)

KEITA Boubou, Maître de Conférences, Agrégé des facultés de droit, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (Mali)

NDIAYE Sidy Alpha, Maître de conférences, Agrégé des facultés de droit, Université Cheikh Anta Diop, Directeur de l'Institut des droits l'Homme de l'UCAD (Sénégal)

TOURE Issouf, Maître de Conférences, Agrégé des facultés de droit, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (Mali)

TANDINA Nouhoum, Maître de Conférences, Agrégé des facultés de droit, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (Mali)

TOE Souleymane, Maître de Conférences, Agrégé des facultés de droit, Université Thomas Sankara (Burkina-Faso)

OUEDRAOGO Yakouba, Maître de conférences agrégé, Univ Thomas Sankara

BENGALY Abraham, Maître de Conférences, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (Mali)

FOFANA Abdoulaye, Maître de Conférences, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (Mali)

CISSE Issiaka, Maître de Conférences, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (Mali)

DIALLO Harouna, Maître de Conférences, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (Mali)

DOUMBIA Fousseyni, Maître de Conférences, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (Mali)

GAKOU Kissima, Maître de Conférences, Ancien Doyen de la faculté de droit privé, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (Mali)

MAIGA Almoustapha, Maître de Conférences, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (Mali)

SANGARE Moussa Moïse, Maître de Conférences, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (Mali)

SOW Djibril, Maître de Conférences, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (Mali)

SOW Ibrahim, Maître de Conférences, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (Mali)

TOUNKARA Dianguina, Avocat inscrit au Barreau du Mali

TRAORE Paul, Maître de Conférences, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (Mali), Recteur par intérim.

VIII. INITIATEURS ET PARTENAIRES

- **Initiateur principal** : Centre d'Études, de Recherche et de Prospective en Afrique (CERPA).
- Directeur Exécutif
- **Dr Mamadou DIAWARA**
- Directeur des Etudes, de Recherche, et de la prospective
- **Dr Amadou SOW**
- Coordinateur Scientifique
- **Pr Mamadou Bakaye DEMBELE**
- Directeur de programme
- **Samba DIAMBOU**

- Assistant de programme
- **Abdoulaye ZALLE**
- **Partenaires académiques et institutionnels** : Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (USJPB), Université Catholique de l’Afrique de l’Ouest Unité Universitaire de Bamako (UCAO-UUBA), organisations régionales.
- **Soutiens financiers** : CERPA, Institutions publiques, entreprises privées, organisations internationales.
- **Lieu** : Bamako-Mali.